



## **Fonds de revenu Jazz Air**

États financiers consolidés retraités  
**Exercice terminé le 31 décembre 2007 et  
exercice du 2 février 2006 au  
31 décembre 2006**

Le 6 février 2008 (le 19 février 2008 pour la note 23)

## **Rapport des vérificateurs**

### **Aux porteurs de parts de Fonds de revenu Jazz Air**

Nous avons vérifié les bilans consolidés retraités de **Fonds de revenu Jazz Air** aux 31 décembre 2007 et 2006 et les états consolidés retraités des capitaux propres, des résultats, du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés retraités incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés retraités donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons retiré notre rapport antérieur portant sur ces états financiers consolidés, qui était daté du 6 février 2008, et les états financiers consolidés ont été retraités, comme il est mentionné à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

(signé) « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

**Comptables agréés**  
**Halifax (Nouvelle-Écosse)**

Le 6 février 2008 (le 19 février 2008 pour la note 23)

## **Rapport de la direction**

Les états financiers consolidés retraités ci-joints de **Fonds de revenu Jazz Air**, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil des fiduciaires. La direction a dressé les états financiers consolidés retraités conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés retraités comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le conseil des fiduciaires examine et approuve les états financiers consolidés retraités du Fonds.

Le président et chef de la direction,

(signé) « Joseph D. Randell »

Le premier vice-président et chef des affaires financières,

(signé) « Allan D. Rowe »

# Fonds de revenu Jazz Air

Bilans consolidés retraités

31 décembre 2007 et 2006



(en milliers de dollars canadiens)

	2007 \$	2006 \$
	Retraités (note 23)	
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122 874	13
Distributions à recevoir	–	1 903
Participation dans la Société en commandite (note 3)	–	241 570
Comptes débiteurs – comptes clients et autres créances (note 15)	82 435	–
Pièces de rechange, matériel et fournitures	37 587	–
Charges payées d'avance	8 560	–
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>251 456</b>	<b>243 486</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 4)	225 387	–
<b>Actifs incorporels</b> (note 5)	912 269	–
<b>Autres actifs</b> (note 6)	33 756	–
	<b>1 422 868</b>	<b>243 486</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 15)	201 750	–
Sommes à payer à la Société en commandite	–	80
Partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 9)	2 119	–
Distributions à payer (note 12)	10 296	1 823
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>214 165</b>	<b>1 903</b>
<b>Dettes à long terme</b> (note 8)	113 475	–
<b>Obligations découlant de contrats de location-acquisition</b> (note 9)	19 069	–
<b>Impôts sur les bénéfices futurs</b> (note 10)	74 545	–
<b>Autres passifs à long terme</b> (note 11)	58 838	–
	<b>480 092</b>	<b>1 903</b>
<b>Capitaux propres</b> (note 13)	942 776	241 583
	<b>1 422 868</b>	<b>243 486</b>

**Dépendance économique** (note 1)

**Engagements** (note 19)

**Éventualités** (note 20)

**Événements postérieurs à la date du bilan** (note 22)

Les résultats de la Société en commandite sont inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 24 mai 2007. Avant cette date, les résultats de la Société en commandite étaient comptabilisés à la valeur de consolidation (note 3).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Approuvé par les fiduciaires,**

(signé)

« Katherine M. Lee »  
Fiduciaire

(signé)

« Richard H. McCoy »  
Fiduciaire

# Fonds de revenu Jazz Air

États consolidés retraités des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

	Capitaux propres \$	Bénéfices non répartis \$	Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat étendu \$	Distributions \$	Total \$
		Retraités (note 23)				Retraités (note 23)
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	–	–	–	–	–	–
Émission de 25 000 000 de parts du Fonds (note 3)	246 174	–	–	–	–	246 174
Distributions	–	–	–	–	(19 983)	(19 983)
Bénéfice net de l'exercice	–	15 392	–	–	–	15 392
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	246 174	15 392	–	–	(19 983)	241 583
Solde d'ouverture rajusté par suite de l'adoption de nouvelles conventions comptables relatives aux instruments financiers (note 2)	–	–	–	(409)	–	(409)
<b>Solde retraité au 31 décembre 2006</b>	246 174	15 392	–	(409)	(19 983)	241 174
Variation de la juste valeur durant l'exercice (note 2)	–	–	–	251	–	251
Émission de 638 223 parts du Fonds (note 3)	5 457	–	–	–	–	5 457
Émission de 50 000 000 de parts du Fonds (note 3)	401 500	–	–	–	–	401 500
Émission de 47 226 920 parts du Fonds (note 3)	387 733	–	–	–	–	387 733
Distributions	–	–	–	–	(107 203)	(107 203)
Parts du Fonds versées par Gestion ACE Aviation Inc. et détenues par le régime d'intéressement à long terme initial (note 18)	(4 505)	–	4 505	–	–	–
Parts du Fonds détenues par le régime permanent d'intéressement à long terme (note 18)	(1 695)	–	–	–	–	(1 695)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial (note 2)	–	–	1 112	–	–	1 112
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme (note 2)	–	–	335	–	–	335
Rachat de 1 077 parts du Fonds remises par les porteurs de parts	(8)	–	–	–	–	(8)
Bénéfice net de l'exercice	–	14 120	–	–	–	14 120
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	1 034 656	29 512	5 952	(158)	(127 186)	942 776

Les résultats de la Société en commandite sont inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 24 mai 2007. Avant cette date, les résultats de la Société en commandite étaient comptabilisés à la valeur de consolidation (note 3).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Fonds de revenu Jazz Air

États consolidés retraités des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

	Exercice terminé le 31 décembre 2007 \$	Exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006 \$
	Retraités (note 23)	
<b>Produits d'exploitation</b> (note 15)		
Passagers	877 058	—
Autres	4 756	—
	881 814	—
<b>Charges d'exploitation</b> (note 15)		
Salaires	167 905	—
Avantages sociaux	27 924	—
Carburant pour avions	196 024	—
Amortissement	39 873	—
Restauration et fournitures connexes	9 850	—
Matériel, fournitures et services pour la maintenance des appareils	71 346	—
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	118 157	—
Frais de location d'appareils	70 041	—
Services d'escale	53 946	—
Autres	61 651	—
	816 717	—
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	65 097	—
<b>Produits (charges) hors exploitation</b> (note 15)		
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite revenant au Fonds (note 3)	25 464	15 459
Intérêts créditeurs	4 301	13
Intérêts débiteurs	(4 905)	—
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	11	—
Perte de change	(436)	—
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs (note 7)	(867)	—
Autres	—	(80)
	23 568	15 392
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices futurs</b>	88 665	15 392
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices futurs</b> (note 10)	74 545	—
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	14 120	15 392
<b>Nombre moyen pondéré de parts du Fonds</b>	100 970 364	25 000 000
<b>Résultat par part du Fonds, de base et dilué</b>	0,14	0,62

Les résultats de la Société en commandite sont inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 24 mai 2007. Avant cette date, les résultats de la Société en commandite étaient comptabilisés à la valeur de consolidation (note 3).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Fonds de revenu Jazz Air

États consolidés retraités du résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 décembre 2007 \$	Exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006 \$
	Retraités (note 23)	
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	14 120	15 392
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>		
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	251	–
<b>Résultat étendu</b>	14 371	15 392

*Les résultats de la Société en commandite sont inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 24 mai 2007. Avant cette date, les résultats de la Société en commandite étaient comptabilisés à la valeur de consolidation (note 3).*

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

# Fonds de revenu Jazz Air

États consolidés retraités des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 décembre 2007 \$	Exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006 \$
	Retraités (note 23)	
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net de l'exercice	14 120	15 392
Charges (crédits) hors trésorerie		
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite	(25 464)	(15 459)
Amortissement	39 873	-
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes	1 072	-
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(11)	-
Rémunération à base de parts	1 447	-
Charges reportées, frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes	(1 730)	-
Gain de change	(947)	-
Impôts sur les bénéfices futurs	74 545	-
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs (note 7)	867	-
Variation nette des intérêts débiteurs payés d'avance	626	-
Financement de la rémunération à base de parts du Fonds	(1 695)	-
	102 703	(67)
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation (note 14)	(34 640)	(1 823)
	68 063	(1 890)
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(706)	-
Rachat de parts du Fonds	(8)	-
Émission de parts du Fonds	-	246 174
Distributions	(98 730)	(18 160)
	(99 444)	228 014
<b>Activités d'investissement</b>		
Augmentation de la trésorerie à la consolidation de la filiale	138 096	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 180)	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	11	-
Équivalents de trésorerie reclassés dans les autres actifs (note 7)	(5 816)	-
Distributions en trésorerie de la Société en commandite gagnées	35 131	20 063
Participation dans la Société en commandite	-	(246 174)
	154 242	(226 111)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	122 861	13
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	13	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	122 874	13
<b>Versements d'intérêts en trésorerie</b>	5 556	-
<b>Encaissements d'intérêts en trésorerie</b>	4 131	13
<b>La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :</b>		
Trésorerie	122 874	13
Placements temporaires	-	-

Les résultats de la Société en commandite sont inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 24 mai 2007. Avant cette date, les résultats de la Société en commandite étaient comptabilisés à la valeur de consolidation (note 3).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



# Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 1 Nature des activités et dépendance envers Air Canada

Fonds de revenu Jazz Air (le « Fonds ») est une fiducie à capital variable, sans personnalité morale, établie sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 25 novembre 2005, puis modifiée et reformulée en date du 24 janvier 2006 (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le bureau principal et siège social du Fonds est situé au 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H4A 3T2. Le Fonds a été établi afin d'acquérir et de détenir, directement ou indirectement, des participations dans Jazz Air S.E.C. (la « Société en commandite ») et dans son commandité, Commandité Gestion Jazz Air Inc. (« Commandité Jazz »), transporteur aérien régional, ainsi que tout autre placement autorisé par le conseil des fiduciaires du Fonds (les « fiduciaires »). Toute mention du Fonds dans les présentes notes afférentes aux états financiers consolidés renvoie, selon le contexte, au Fonds et à ses filiales, à Fiducie Jazz Air (la « Fiducie ») et à la Société en commandite collectivement, au Fonds et à au moins une de ses filiales, à au moins une des filiales du Fonds ou au Fonds lui-même.

La Société en commandite exploite une société aérienne régionale au Canada et aux États-Unis sous la marque Air Canada Jazz. À effet du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Société en commandite a conclu avec Air Canada un contrat d'achat de capacité (le « CAC ») en vertu duquel Air Canada achète la capacité des appareils portant le nom commercial « Air Canada Jazz » sur des liaisons qu'elle a déterminées. Air Canada reçoit tous les produits passagers et fret réalisés sur les vols réguliers exploités par la Société en commandite en vertu du CAC et paie la Société en commandite pour la capacité des appareils. La Société en commandite dépend économiquement et commercialement d'Air Canada et de certaines de ses sociétés affiliées, puisque ces entités, outre le fait qu'elles représentent sa principale source de produits, lui fournissent d'importants services. De plus, Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») et ses sociétés affiliées financent en grande partie les appareils de la Société en commandite, assurent le traitement des passagers et gèrent les activités au sol pour la Société en commandite.

La Société en commandite connaît généralement une demande sensiblement plus forte pour ses services aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande nettement plus faible aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement causées par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent de préférence au printemps et en été, ce qui fait augmenter les besoins en heures de vol d'Air Canada. La Société en commandite a des coûts fixes substantiels qui ne fluctuent pas vraiment selon la demande des passagers à court terme. Les produits qu'elle réalise aux termes du CAC ne varient pas selon les coefficients d'occupation.

## 2 Principales conventions comptables

### a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés du Fonds sont libellés en dollars canadiens et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »). Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses concernant des éléments importants, tels que les montants de l'amortissement et ceux liés aux modalités de restitution prévues aux contrats de location, qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### b) Périmètre de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et, depuis le 24 mai 2007, les comptes consolidés de la Société en commandite, entité à détenteurs de droits variables dont le Fonds est le principal bénéficiaire. Avant le 24 mai 2007, le Fonds comptabilisait sa participation dans la Société en commandite selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 2 Principales conventions comptables (suite)

#### c) Entités à détenteurs de droits variables

À son établissement, le Fonds a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) » (la « NOC-15 »). Selon la NOC-15, une entité à détenteurs de droits variables (une « EDDV ») est une entité qui ne dispose pas des capitaux propres à risque lui permettant de financer ses activités sans un soutien financier subordonné fourni par un tiers, ou dont les porteurs de titres de capitaux propres ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle ou ne peuvent absorber les pertes prévues de l'entité ni en toucher les rendements prévus. Les EDDV doivent être consolidées par une entité si cette dernière est réputée en être le principal bénéficiaire, soit la partie qui absorbera la majorité des pertes découlant des activités de l'EDDV ou qui a le droit de recevoir la majorité des rendements résiduels de l'EDDV, ou les deux.

La direction a examiné sa propriété ainsi que ses intérêts contractuels et financiers dans d'autres entités et a déterminé qu'à l'exception de la consolidation des comptes consolidés de la Société en commandite et des régimes de rémunération à base de parts du Fonds dont il est fait mention à la note 2 g), cette note d'orientation n'a pas d'incidence sur les états financiers du Fonds.

#### d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de soldes de comptes bancaires courants servant à l'exploitation, de dépôts à terme et de titres à revenu fixe dont l'échéance initiale est de 90 jours ou moins.

#### e) Produits d'exploitation

En vertu du CAC, la Société en commandite reçoit une rémunération pour les services qu'elle fournit à Air Canada, comme il est mentionné aux notes 1 et 15. Cette rémunération est comptabilisée dans les produits d'exploitation lorsque la capacité est fournie. Les paiements incitatifs et les ajustements de marge, décrits à la note 15, sont comptabilisés respectivement à titre d'augmentation et de diminution des produits passagers, en fonction des estimations de la direction au cours de l'exercice.

Les autres produits sont tirés des vols nolisés, des services de maintenance, de réparation et de révision (« MRR ») et d'autres sources comme les services d'escale et la formation sur simulateurs de vols. Ces autres produits sont constatés lorsque le service est fourni.

Aux termes du CAC, un montant par appareil doit être versé mensuellement à la Société en commandite en guise de remboursement de certains frais liés à la propriété des appareils. Conformément à l'abrégé n° 150 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location », la Société en commandite a déterminé qu'une composante de ses produits réalisés en vertu du CAC constituait un revenu de location, étant donné que le CAC confère un droit d'utilisation, pendant une période préétablie, d'un type et d'un nombre spécifiques d'appareils désignés comme les « appareils visés ». Le montant réputé être un revenu de location s'est chiffré à 91 097 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007. Ce montant a été inscrit à titre de produits dans les états consolidés des résultats du Fonds, sous le poste « Passagers ».

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 2 Principales conventions comptables (suite)

f) Avantages sociaux futurs

Les principales conventions suivies par le Fonds relativement aux avantages sociaux futurs sont les suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et d'après les taux d'intérêt du marché et les meilleures hypothèses de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la croissance des salaires, l'âge des salariés au départ à la retraite et les coûts prévus des soins de santé.
- L'actif des régimes est évalué à la juste valeur aux fins du calcul du rendement prévu.
- Les coûts des services passés découlant des modifications sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date de la modification. Cette période ne dépasse pas la durée moyenne résiduelle d'activité de ces salariés jusqu'à la date d'admissibilité complète.
- L'excédent des gains et pertes actuariels nets non comptabilisés et cumulatifs sur 10 % de l'obligation au titre des prestations projetées ou de la valeur de marché de l'actif des régimes au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux, est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.
- La date d'évaluation est le 30 novembre.

g) Rémunération à base de parts du Fonds

*Régime d'intéressement à long terme initial*

La Société en commandite s'est engagée à attribuer aux cadres clés des parts du Fonds à titre de prime non récurrente, en reconnaissance de leur contribution à la réalisation du placement et en guise de rémunération incitative en vertu d'un régime d'intéressement à long terme initial (le « régime initial »). Le 9 février 2007, ACE a transféré 638 223 parts du Fonds dans une fiducie en vue du financement du régime initial. Aux termes de ce régime, 50 % des parts du Fonds attribuées sont assujetties à des conditions d'acquisition fondées sur le rendement, et les droits sur les 50 % restants seront acquis le 31 décembre 2008. L'acquisition est conditionnelle à l'approbation du conseil d'administration. Les parts du Fonds conditionnelles au rendement seront acquises au terme d'une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2008, si les objectifs en matière d'encaisse distribuable établis par le conseil d'administration, au nom de Commandité Jazz, pour les exercices se terminant les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 sont atteints, sur chaque exercice ou de façon cumulative.

Les coûts de rémunération liés aux parts du Fonds fournies par ACE sont inscrits à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition, à mesure que les critères d'acquisition sont remplis et en fonction du rendement annuel estimatif, l'accroissement correspondant des capitaux propres étant porté au surplus d'apport. Les distributions déclarées par le Fonds sur les parts reviennent in fine aux salariés. Les parts frappées d'extinction, dans la mesure où elles avaient été fournies par ACE, ainsi que les distributions cumulées relatives à ces dernières, reviennent à ACE. La fiducie est, pour le Fonds, une EDDV et, en tant que telle, elle est consolidée dans les états financiers du Fonds. Les parts fournies par ACE ont été portées au crédit du surplus d'apport à leur valeur globale au 9 février 2007, date à laquelle elles ont été fournies, et un montant équivalent a été porté en diminution du capital des porteurs de parts du Fonds (les « porteurs de parts »). La charge de rémunération au titre de ce régime est imputée aux résultats sur la période d'acquisition des droits; un montant équivalent est porté en augmentation des capitaux propres.

# Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

### *Régime permanent d'intéressement à long terme*

Aux termes du régime permanent d'intéressement à long terme du Fonds (le « régime permanent »), les salariés admissibles ont droit à des attributions annuelles de parts du Fonds établies selon un pourcentage de leur salaire de base annuel. Les parts du Fonds, détenues en fiducie pour le compte des salariés admissibles, sont acquises à la fin d'une période de trois ans (le « cycle de rendement ») commençant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle elles sont attribuées, sous réserve de l'atteinte de cibles en matière d'encaisse distribuable fixées par le conseil d'administration, au nom de Commandité Jazz, pour le cycle de rendement. Le Fonds achètera les parts du Fonds sur le marché secondaire. Les distributions déclarées par le Fonds sur les parts du Fonds attribuées en vertu de ce régime peuvent être investies en parts du Fonds supplémentaires, qui seront acquises en même temps que les parts du Fonds attribuées et de façon proportionnelle à celles-ci. Les parts du Fonds frappées d'extinction et les distributions cumulées relatives à ces dernières reviennent au Fonds. La fiducie est, pour le Fonds, une EDDV et, en tant que telle, elle est consolidée dans les états financiers du Fonds. La juste valeur des parts du Fonds, qui se rapproche de leur coût au titre de ce régime, est imputée aux résultats à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits et un montant équivalent est porté en augmentation des capitaux propres. Les frais engagés au titre des parts du Fonds détenues sont portés en diminution des capitaux propres. Les charges de rémunération estimatives relativement au régime sont comptabilisées en fonction du rendement réel par rapport aux objectifs.

### h) Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative. La valeur des appareils et du matériel volant est amortie sur une période de 20 à 30 ans et leur valeur résiduelle estimative varie de 5 % à 20 %.

La valeur des bâtiments est amortie sur leur durée de vie utile, soit au plus 40 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf quand la durée de vie utile du bâtiment est plus longue que la durée du bail foncier. Dans ce cas, la valeur du bâtiment est amortie sur la durée du bail.

La valeur des autres immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la date à laquelle les actifs sont mis en service et sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Immeubles à bail	Sur la durée du bail concerné
Matériel au sol et autre matériel	Cinq ans

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et l'obligation qui s'y rattache pour ce qui est des loyers futurs sont comptabilisés à l'origine à un montant égal à la juste valeur du bien, ou à la valeur actualisée de ces loyers, si elle est inférieure.

Les immobilisations corporelles louées en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties et ramenées à leur valeur résiduelle estimative sur la durée du bail.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être utilisés est évaluée en comparant la valeur comptable nette de l'actif aux flux de trésorerie futurs non actualisés qu'il devrait générer. Une perte de valeur est inscrite si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa juste valeur.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 2 Principales conventions comptables (suite)

i) Actifs incorporels

Les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée sont inscrits au coût, déduction faite de l'amortissement. Les actifs dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

j) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs dont la durée de vie est indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel en vertu des PCGR. Toute perte de valeur est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation se produit.

k) Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires et les autres éléments de résultat sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Une perte de change de 436 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007 a été prise en compte dans les autres produits (charges) hors exploitation.

l) Paiements exigibles en vertu de contrats de location d'appareils

Le total des frais de location d'appareils en vertu de contrats de location-exploitation, des incitatifs à la location reçus et des frais connexes sur la durée des contrats est imputé aux charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais de location et les frais connexes payés d'avance représentent l'écart entre, d'une part, l'amortissement linéaire des frais de location d'appareils et, d'autre part, les frais de location exigés aux termes des contrats de location-exploitation et les frais juridiques et charges d'exploitation connexes liés aux contrats de location. Les incitatifs à la location à court terme et à long terme non amortis sont comptabilisés respectivement dans les comptes créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme.

m) Maintenance et réparation

Les coûts de maintenance et de réparation sont portés aux charges d'exploitation au moment où ils sont engagés. Les coûts importants de modification du matériel en vue de l'améliorer sont capitalisés et amortis sur la durée de vie résiduelle des actifs en question.

Le Fonds utilise la méthode des coûts directs pour comptabiliser les coûts de révision des appareils au moment où la révision a lieu. La plupart des moteurs d'avions font l'objet de contrats de service à long terme qui couvrent des réparations prévues et imprévues. Selon ces contrats, le Fonds paie mensuellement un montant fixe pour chaque heure de vol et le tiers vendeur assume la responsabilité de la réparation des appareils sans coûts additionnels pour le Fonds, sous réserve d'exclusions spécifiées. Les coûts de maintenance prévus par ces contrats sont comptabilisés lorsqu'il existe une obligation contractuelle. Pour les moteurs qui ne sont pas visés par un tel contrat de service à long terme, les révisions sont passées en charges dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les coûts de maintenance pour certains appareils et composantes avioniques, trains d'atterrissage et services de maintenance normaux et récurrents sont passés en charges au moment où le service est rendu.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 2 Principales conventions comptables (suite)

n) Impôts sur les bénéfices futurs

Le Fonds suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, méthode selon laquelle des actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés au titre des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs existants. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés être recouvrés ou réglés. L'incidence sur les actifs et passifs d'impôts futurs d'une modification du taux d'imposition est portée aux résultats de l'exercice au cours duquel cette modification entre en vigueur ou pratiquement en vigueur.

o) Résultat par part

Le résultat par part est calculé en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation. Pour 2007, les parts du Fonds détenues en vertu des régimes de rémunération à base de parts ont réduit le nombre moyen pondéré de parts du Fonds en circulation à compter de la date à laquelle elles ont été versées aux régimes.

p) Distribution aux porteurs de parts

Les distributions à payer par le Fonds à ses porteurs de parts, lesquelles sont déterminées au gré des fiduciaires, sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées.

#### Modifications de conventions comptables

##### *Instruments financiers*

Au premier trimestre de 2007, le Fonds a adopté quatre nouvelles normes comptables publiées par le Conseil des normes comptables et incluses dans le *Manuel de l'ICCA*, soit i) le chapitre 1530, « Résultat étendu », ii) le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », iii) le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et iv) le chapitre 3865, « Couvertures ».

Les nouvelles normes établissent la façon dont les instruments financiers doivent être comptabilisés en fonction de leur classement. Selon le classement des instruments financiers, les variations constatées lors des évaluations subséquentes sont comptabilisées soit dans le résultat net, soit dans le résultat étendu.

Le Fonds a établi le classement suivant :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs financiers sont évalués à la valeur de marché et portés en résultat net à la fin de chaque exercice.
- Les comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances. Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Fonds, le montant évalué correspond généralement au montant historique.
- Les comptes créditeurs, les facilités de crédit et les emprunts bancaires sont classés dans les autres passifs financiers. Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement, déduction faite des coûts de transaction, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Fonds, le montant évalué correspond généralement au coût.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 2 Principales conventions comptables (suite)

Le chapitre 3865, « Couvertures », précise comment la comptabilité de couverture peut être appliquée. Le Fonds a décidé d'appliquer la comptabilité de couverture à ses swaps de taux d'intérêt, qu'il traite comme des couvertures de flux de trésorerie. Ces instruments dérivés sont évalués à la valeur de marché à la fin de chaque exercice, et les gains ou pertes qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat étendu dans la mesure où la relation de couverture est efficace.

Ces nouvelles normes ont été appliquées sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Au moment de leur mise en application initiale, tous les ajustements de la valeur comptable des actifs et passifs financiers ont été constatés comme un ajustement du solde d'ouverture des capitaux propres ou du cumul des autres éléments du résultat étendu, selon le classement des actifs ou des passifs existants. Le Fonds a comptabilisé un ajustement de 409 \$ du solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu relativement aux swaps de taux d'intérêt désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

En raison de l'adoption des nouvelles conventions comptables, les frais de financement reportés et les intérêts payés d'avance sur les swaps ont été reclassés et déduits de la dette pour laquelle ils avaient été engagés.

#### *Pièces de rechange, matériel et fournitures*

Au deuxième trimestre de 2007, le Fonds a modifié sa convention concernant l'évaluation du coût des pièces de rechange (pièces d'appareils non durables), du matériel et des fournitures. Auparavant, les pièces de rechange, le matériel et les fournitures étaient évalués au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci était inférieure. À présent, ils sont évalués au coût, déterminé selon la méthode de l'épuisement successif, ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. D'après la direction, la méthode de comptabilisation de l'épuisement successif traduit mieux les mouvements réels des stocks. Cette modification a été appliquée rétroactivement. Cependant, la différence entre les stocks évalués selon les deux méthodes pour les exercices antérieurs est négligeable aux fins des états financiers de ces exercices et, par conséquent, aucun ajustement n'a été apporté.

#### **Modifications d'estimations comptables**

##### *Immobilisations corporelles*

En 2007, le Fonds a changé ses estimations quant à la durée de vie utile et à la valeur résiduelle prévue de certaines pièces de matériel volant. Les estimations mises à jour reflètent plus fidèlement la durée de vie utile prévue de ces actifs pour le Fonds et entraînent une révision de la valeur résiduelle pour refléter à la fois la modification de la durée de vie utile et les conditions du marché prévues pour ces appareils. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. La modification des estimations servant à établir l'amortissement a eu pour effet de réduire la dotation à l'amortissement de 524 \$ en 2007.

#### **Modifications comptables futures**

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié de nouvelles normes comptables, à savoir le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3031, « Stocks », le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ces normes entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le chapitre 1535 établit les exigences d'information pour le capital d'une entité et la façon dont il est géré. Il a pour objectif de permettre aux utilisateurs d'états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de l'entité en matière de gestion du capital. Le Fonds devra présenter des informations supplémentaires lorsque les dispositions de ce chapitre entreront en vigueur.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 2 Principales conventions comptables (suite)

Le chapitre 3031 remplacera le chapitre 3030, « Stocks », et il modifiera et rehaussera les exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir. Ce nouveau chapitre limitera le choix quant aux modes de calcul de la valeur comptable et exigera la présentation de nouvelles informations. Il n'aura aucune incidence sur la façon dont le Fonds comptabilise ses stocks, mais l'obligera cependant à présenter des renseignements supplémentaires.

Les chapitres 3862 et 3863 remplaceront le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ils modifieront et rehausseront les exigences relatives aux informations à fournir de ce chapitre tout en conservant ses exigences en matière de présentation. Ces nouveaux chapitres mettront davantage l'accent sur les informations à fournir concernant la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers et la façon dont l'entité gère ces risques. Compte tenu des instruments financiers que le Fonds détient actuellement et des informations qu'il présente déjà, ces nouveaux chapitres ne devraient pas avoir d'incidence sur ses états financiers.

### 3 Participations dans la Société en commandite et Commandité Jazz

Le 2 février 2006, le Fonds détenait 25 000 000 de parts de la Société en commandite (les « parts de société en commandite »), soit 20,3 %, pour un coût net de 246 174 \$. ACE détenait 97 865 143 parts de société en commandite, soit 79,7 %.

Le 9 février 2007, ACE a échangé 638 223 de ses parts de société en commandite contre 638 223 parts du Fonds. Les 638 223 parts du Fonds ont été transférées à une fiducie en vue du financement des attributions qui avaient été consenties aux employés en vertu du régime d'intéressement à long terme initial du Fonds.

Le 14 mars 2007, aux termes d'un plan d'arrangement approuvé en octobre 2006, ACE a échangé 25 000 000 de parts de société en commandite contre un nombre égal de parts du Fonds. Ces parts du Fonds ont été distribuées aux actionnaires d'ACE comme faisant partie d'une distribution spéciale. À cette même date, ACE a également échangé 25 000 000 de parts de société en commandite supplémentaires contre 25 000 000 de parts du Fonds aux termes du contrat de liquidité pour les investisseurs. Le 30 mars 2007, ACE a échangé ses 47 226 920 parts de société en commandite restantes contre un nombre égal de parts du Fonds. Le 24 mai 2007, ACE a distribué 12 000 000 de parts du Fonds à ses actionnaires au moyen d'une distribution spéciale. Immédiatement après cette distribution, la participation d'ACE dans le Fonds est passée de 58,8 % à 49,0 %. Le 22 octobre 2007, ACE a vendu 35 500 000 parts du Fonds supplémentaires, ce qui a porté sa participation à 20,1 %, soit le pourcentage minimal requis en vertu de la convention des porteurs de titres pour qu'elle puisse nommer la majorité des administrateurs de Commandité Jazz.

Du 2 février 2006 au 23 mai 2007 inclusivement, le Fonds comptabilisait sa participation dans la Société en commandite selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et comptabilisait sa quote-part du bénéfice net de la Société en commandite comme si les deux sociétés étaient consolidées, en tenant compte des hausses du niveau de participation comme une acquisition progressive, selon la méthode de l'acquisition, à la date à laquelle elles survenaient. Selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les distributions déclarées et payées par la Société en commandite réduisaient la valeur comptable des participations.

Par suite de l'opération intervenue le 24 mai 2007, la Société en commandite est consolidée à titre d'entité à détenteurs de droits variables dans les comptes du Fonds. Par conséquent, depuis cette date, la participation du Fonds dans la Société en commandite n'est plus comptabilisée à la valeur de consolidation.

L'écart entre le coût d'achat et la valeur comptable nette des actifs de la Société en commandite est attribué à la juste valeur des actifs identifiables, ce qui comprend les actifs incorporels dont la durée est limitée ou indéfinie, en excédent de leur valeur comptable.



## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 3 Participations dans la Société en commandite et Commandité Jazz (suite)

	2 févr. 2006 \$	9 févr. 2007 \$	14 mars 2007 \$	30 mars 2007 \$	Total \$
Acquisitions progressives de participations	20,3 %	0,5 %	40,8 %	38,4 %	100 %
Coût d'achat	246 174	5 457	401 500	387 733	1 040 864
Valeur comptable nette proportionnelle de la Société en commandite	10 704	456	37 627	38 095	86 882
Excédent du coût d'achat sur la valeur comptable nette des actifs acquis	235 470	5 001	363 873	349 638	953 982
<i>Réparti comme suit :</i>					
<b>Actifs incorporels</b>					
Ayant une durée limitée CAC	165 401	4 179	328 139	308 843	806 562
Ayant une durée indéfinie					
Nom commercial Jazz	19	1	60	56	136
Écart d'acquisition	70 050	821	35 674	40 739	147 284
	235 470	5 001	363 873	349 638	953 982

Cette répartition du coût d'achat a été révisée et finalisée par rapport à la répartition préliminaire effectuée par la direction à la lumière d'une évaluation indépendante des actifs identifiables de la Société en commandite aux dates des acquisitions. Les ajustements du coût d'achat, parmi lesquels une diminution de 147 420 \$ de la valeur du CAC, une hausse de 136 \$ de la valeur du nom commercial Jazz et la constatation d'un écart d'acquisition de 147 284 \$, ont été appliqués de manière prospective.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 3 Participations dans la Société en commandite et Commandité Jazz (suite)

La valeur comptable de la participation, avant la consolidation, s'établit comme suit :

	23 mai <sup>1)</sup> 2007 \$	31 décembre 2006 \$
23 500 000 parts du Fonds acquises le 2 février 2006 et 1 500 000 parts du Fonds acquises le 27 février 2006, déduction faite des frais d'émission de 3 826 \$	246 174	246 174
638 223 parts de société en commandite échangées par ACE contre 638 223 parts du Fonds et transférées au régime initial du Fonds le 9 février 2007	5 457	–
25 000 000 de parts de société en commandite échangées par ACE contre 25 000 000 de parts du Fonds et distribuées aux actionnaires d'ACE le 14 mars 2007	200 750	–
25 000 000 de parts de société en commandite échangées par ACE contre 25 000 000 de parts du Fonds le 14 mars 2007	200 750	–
47 226 920 parts de société en commandite échangées par ACE contre 47 226 920 parts du Fonds le 30 mars 2007	387 733	–
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite du 2 février 2006 au 31 décembre 2006	15 459	15 459
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au 23 mai 2007	25 464	–
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de la Société en commandite du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au 23 mai 2007	861	–
Distributions déclarées par la Société en commandite du 2 février 2006 au 23 mai 2007	(44 818)	(19 983)
Distributions prioritaires	(80)	(80)
	1 037 750	241 570

1) Immédiatement avant la consolidation

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 23 mai 2007, le Fonds a constaté, dans sa quote-part du bénéfice de la Société en commandite, un amortissement de 12 424 \$ (10 954 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006) de la valeur attribuée au CAC.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 4 Immobilisations corporelles

	Coût \$	31 décembre 2007 Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Matériel volant	153 120	6 511	146 609
Installations	13 969	346	13 623
Matériel	17 964	2 254	15 710
Immeubles à bail	30 155	2 907	27 248
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	23 201	1 004	22 197
	238 409	13 022	225 387

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles cédées en garantie de la facilité de crédit s'établissait à 203 190 \$ au 31 décembre 2007. Un montant de 13 022 \$ a été comptabilisé au titre de la dotation à l'amortissement pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007.

Pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût global de 23 201 \$ au moyen de contrats de location-acquisition.

### 5 Actifs incorporels

	Coût \$	31 décembre 2007 Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Actifs ayant une durée de vie indéfinie			
Nom commercial Jazz	1 836	–	1 836
Permis d'exploitation	4 600	–	4 600
Écart d'acquisition	147 284	–	147 284
Actifs ayant une durée de vie limitée			
Contrats des employés	1 708	925	783
CAC	783 184	25 418	757 766
	938 612	26 343	912 269

Pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007, le Fonds a constaté un amortissement de 26 343 \$.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 6 Autres actifs

	31 décembre 2007 \$
Billet à recevoir ne portant pas intérêt et remboursable par versements annuels égaux sur 10 ans	628
Frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes, après amortissement cumulé	28 539
Papier commercial adossé à des actifs (note 7)	4 589
	33 756

### 7 Papier commercial adossé à des actifs

Les autres actifs au 31 décembre 2007 comprennent du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») de tiers libellés en dollars américains et dont le coût historique s'établit à 5 816 \$ CA. Le PCAA a été classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale et il est mesuré à la juste valeur à chacune des dates de clôture. Ces titres de créance, qui devaient venir à échéance le 16 août 2007, n'ont pas été remboursés par suite de problèmes de liquidité sur le marché du PCAA. En vertu d'une proposition, le PCAA serait converti en billets à taux variable, ce qui alignerait davantage l'échéance des titres et la durée des actifs sous-jacents, atténuant du même coup les problèmes de liquidité.

En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, il est impossible d'obtenir des cours du marché pour ces placements. La direction a examiné les rapports d'investissement dont elle dispose et a déterminé qu'il n'y avait eu aucun manquement sur les actifs sous-jacents depuis la création du Fonds et que plus de 97 % du notionnel du portefeuille était assorti d'une note A (faible) ou plus élevée. Par conséquent, la direction a utilisé les informations publiées les plus récentes et d'autres facteurs pour établir leur juste valeur. À cette fin, elle a actualisé les flux de trésorerie futurs prévus d'après la probabilité de recouvrement du capital et des intérêts en fonction des dates d'échéance, sur la foi de la conversion prévue du PCAA en billets à taux variable. Par suite de cette estimation de la valeur du placement dans le PCAA, une provision pour moins-value de 867 \$ a été constituée et présentée dans les autres charges hors exploitation. Cette estimation est sujette à l'incertitude relative à la mesure et est fonction de la probabilité que la restructuration ait lieu ainsi que de la nature et de la date de réalisation de celle-ci. Rien ne garantit que la valeur de ces placements ne diminuera pas davantage ou que leur restructuration donnera de bons résultats. Par conséquent, il se peut que la valeur estimative du placement dans le PCAA varie dans les exercices à venir. Cette situation n'a eu aucune incidence sur les activités, les clauses restrictives financières ou la capacité de satisfaire aux obligations. Le Fonds ne comptabilise pas d'intérêts sur ce placement.

Le montant net de la perte de change comptabilisée sur le placement dans le PCAA s'est établi à 360 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 8 Dette à long terme

	31 décembre 2007 \$
Facilités de crédit garanties de premier rang d'un montant maximal de 150 000 \$ portant intérêt à taux variables et venant à échéance le 2 février 2010. La quasi-totalité des actifs actuels et futurs de la Société en commandite ont été cédés en garantie de ces facilités	113 475

Dans le cadre du premier appel public à l'épargne, la Société en commandite a obtenu des facilités de crédit consortiales garanties de premier rang d'un montant de 150 000 \$. À la clôture du placement, un montant de 115 000 \$ a été prélevé sur les facilités de crédit. Ces facilités, d'une durée de quatre ans, portent intérêt à taux variables. Au cours du premier trimestre de 2007, le consortium financier a approuvé la prorogation de l'échéance initiale des facilités de crédit, qui est passée du 2 février 2009 au 1<sup>er</sup> février 2010. Les facilités de crédit en cours sont garanties par la quasi-totalité des actifs présents et futurs de la Société en commandite et sont assorties de diverses clauses restrictives que la Société en commandite respectait dans leur intégralité au 31 décembre 2007.

La Société en commandite est tenue de payer une commission d'engagement annuelle de 0,5 % sur le solde inutilisé des facilités de crédit.

La Société en commandite a conclu avec des tiers un contrat de swap de taux d'intérêt d'un montant de 115 000 \$, fixant ainsi le taux d'intérêt à 7,09 % jusqu'au 2 février 2009.

Comme il est décrit dans la note 2, le solde des frais reportés et des intérêts payés d'avance sur les swaps au 1<sup>er</sup> janvier 2007 a été reclassé et déduit de la dette réelle pour laquelle ils avaient été engagés. Au 31 décembre 2007, le solde des frais reportés et celui des intérêts payés d'avance sur les swaps se chiffraient respectivement à 758 \$ et à 767 \$.

### 9 Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Au cours de la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007, la Société en commandite a conclu des contrats de location-acquisition visant des appareils et du matériel au sol. Les obligations s'établissent comme suit :

	\$
Exercice se terminant le 31 décembre 2008	3 910
2009	3 910
2010	3 910
2011	3 884
2012	3 554
Par la suite	10 039
Total des loyers minimums	29 207
Moins les intérêts (à des taux allant de 8,755 % à 9,450 %)	8 019
Valeur actualisée des loyers minimums nets aux termes des contrats de location-acquisition	21 188
Moins la partie à court terme	2 119
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	19 069

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains. Des intérêts de 791 \$ (néant en 2006) liés aux obligations découlant de contrats de location-acquisition ont été comptabilisés dans les frais de location d'appareils.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 10 Impôts sur les bénéfices futurs

En vertu des dispositions du projet de loi C-52, *Loi d'exécution du budget de 2007*, qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2007, le Fonds, à titre de fiducie de revenu cotée en Bourse, est considéré comme une entité intermédiaire de placement déterminée (une « EIPD ») et sera assujéti à l'impôt sur les bénéfices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Jusqu'en 2011, le Fonds continue de bénéficier d'un traitement fiscal spécial selon lequel il peut déduire les sommes qu'il distribue aux porteurs de parts. Aux fins comptables, le Fonds a établi ses impôts sur les bénéfices futurs d'après les écarts temporaires qui sont censés se résorber après 2011 et selon le taux d'imposition pratiquement en vigueur qui devrait s'appliquer pour ces périodes. Pour les périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Fonds n'a pas constaté d'impôts sur les bénéfices exigibles ni d'actifs ou de passifs d'impôts futurs au titre des écarts temporaires qui sont censés se résorber avant 2011, étant donné que la Fiducie entend distribuer à ses porteurs de parts la totalité ou la quasi-totalité du bénéfice imposable qui serait autrement imposable pour le Fonds et que le Fonds entend continuer de se conformer aux dispositions applicables de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. À l'origine, la loi prévoyait un taux d'imposition de 31,5 % pour les fiducies de revenu canadiennes cotées en Bourse. En décembre 2007, le taux d'imposition a été ramené à 29,5 % pour 2011 et à 28 % pour 2012 et les années subséquentes.

La charge d'impôts sur les bénéfices futurs reflète l'incidence de la nouvelle législation et des modifications des taux d'imposition. Elle prend en compte la totalité de l'écart entre la charge d'impôts sur les bénéfices futurs et les impôts prévus par la loi, qui sont de néant.

L'incidence fiscale des écarts temporaires expliquant une grande partie des actifs et passifs d'impôts futurs au 31 décembre 2007 qui devraient se résorber après 2010 est présentée ci-après.

	<b>31 décembre 2007</b>
	<b>\$</b>
	<b>Retraités (note 23)</b>
<b>Actifs d'impôts futurs</b>	
Incitatifs de location reportés	11 030
Autres	1 592
	<b>12 622</b>
<b>Passifs d'impôts futurs</b>	
Actifs incorporels	73 211
Immobilisations corporelles – différences entre la valeur comptable nette et la fraction non amortie du coût en capital	13 956
	<b>87 167</b>
<b>Passif d'impôts futurs, montant net</b>	<b>74 545</b>
<b>La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de ce qui suit :</b>	
Impôts sur les bénéfices futurs liés au taux d'imposition pratiquement en vigueur prévu par le projet de loi C-52	83 810
Impôts sur les bénéfices futurs liés aux modifications du taux d'imposition	(9 265)
	<b>74 545</b>

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 11 Autres passifs à long terme

	31 décembre 2007 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées (note 17)	4 810
Prestations de cessation d'emploi à payer - partie à long terme	59
Incitatifs reportés liés aux contrats de location-exploitation - partie à long terme	53 969
	58 838

### 12 Distributions

Le Fonds a déclaré une distribution de 0,0838 \$ par part du Fonds pour le mois terminé le 31 décembre 2007 (0,0729 \$ par part du Fonds pour le mois terminé le 31 décembre 2006). La distribution, d'un montant de 10 296 \$ (1 823 \$ en 2006), est payable le 15 janvier 2008 aux porteurs de parts inscrits le 31 décembre 2007.

Les distributions déclarées aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois des exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006 se sont élevées à 107 203 \$ et à 19 982 \$, respectivement, et sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Montant \$	Montant par part du Fonds \$	Montant \$	Montant par part du Fonds \$
Janvier	2 095,0	0,0838	-	-
Février	2 148,0	0,0838	1 757,5	0,0703
Mars	10 296,0	0,0838	1 822,5	0,0729
Avril	10 296,0	0,0838	1 822,5	0,0729
Mai	10 296,0	0,0838	1 822,5	0,0729
Juin	10 296,0	0,0838	1 822,5	0,0729
Juillet	10 296,0	0,0838	1 822,5	0,0729
Août	10 296,0	0,0838	1 822,5	0,0729
Septembre	10 296,0	0,0838	1 822,5	0,0729
Octobre	10 296,0	0,0838	1 822,5	0,0729
Novembre	10 296,0	0,0838	1 822,5	0,0729
Décembre	10 296,0	0,0838	1 822,5	0,0729
	107 203,0	1,0056	19 982,5	0,7993

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 13 Parts du Fonds

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts à la discrétion des fiduciaires selon les modalités déterminées par ces derniers. Chaque part du Fonds est cessible et représente une participation bénéficiaire indivise égale dans toute distribution effectuée par le Fonds. Toutes les parts du Fonds sont de la même catégorie et comportent les mêmes droits et privilèges en ce qui a trait aux distributions.

Les parts du Fonds sont rachetables en tout temps au gré du porteur. Le prix de rachat correspond à 90,0 % de la valeur de marché de la part à la date à laquelle les parts sont remises à des fins de rachat ou à 100,0 % du cours de clôture à la date du rachat, selon le moins élevé des deux montants. Le montant total à payer pour les parts du Fonds remises à des fins de rachat dans un mois civil donné ne doit pas dépasser 50 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, le Fonds a racheté 1 077 parts pour une contrepartie en trésorerie totale de 8 \$.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des parts du Fonds émises et en circulation :

Nombre de parts du Fonds	Description	31 décembre 2007 \$	31 décembre 2006 \$
25 000 000	Émises à 10 \$ la part, déduction faite des frais d'émission de 3 826 \$	246 174	246 174
638 223	Émises le 9 février 2007 à 8,55 \$ la part	5 457	–
50 000 000	Émises le 14 mars 2007 à 8,03 \$ la part	401 500	–
47 226 920	Émises le 30 mars 2007 à 8,21 \$ la part	387 733	–
122 865 143	Total partiel	1 040 864	246 174
(1 077)	Rachat de parts du Fonds remises	(8)	–
122 864 066	Émises et en circulation avant ce qui suit	1 040 856	246 174
(728 290)	Parts du Fonds détenues pour financer les régimes de rémunération à base de parts (note 18)	(6 200)	–
122 135 776	Total des parts émises et en circulation	1 034 656	246 174

Par suite du premier appel public à l'épargne et de l'exercice de l'option pour attributions excédentaires, le Fonds a émis 23 500 000 parts du Fonds le 2 février 2006 et 1 500 000 parts du Fonds le 27 février 2006. Par conséquent, au 27 février 2006, un total de 25 000 000 de parts du Fonds avaient été émises pour une contrepartie totale de 246 174 \$, déduction faite d'un montant de 3 826 \$ qui représente la quote-part revenant au Fonds des frais de placement de 18 805 \$ payés par la Société en commandite.

Aux termes d'un contrat de liquidité pour les investisseurs, les parts de la Société en commandite détenues par ACE, dans la mesure où elles n'étaient pas subordonnées, pouvaient être échangées à parité contre des parts du Fonds. Les parts subordonnées détenues par ACE sont devenues échangeables après le 31 décembre 2006. Le contrat de liquidité pour les investisseurs prévoit aussi des droits d'inscription et d'autres droits de liquidation qui permettront à ACE d'exiger du Fonds qu'il dépose un prospectus et qu'il contribue par ailleurs à un appel public à l'épargne des parts du Fonds détenues par ACE, sous réserve de certaines restrictions.



## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 13 Parts du Fonds (suite)

En 2007, ACE a exercé son droit d'échange dans le cadre des opérations décrites à la note 3, et le Fonds a émis 638 223 parts au prix de 8,55 \$ chacune, 50 000 000 de parts au prix de 8,03 \$ chacune et 47 226 920 parts au prix de 8,21 \$ chacune. Au 31 décembre 2007, le nombre total de parts du Fonds émises et en circulation s'élevait à 122 864 066 (déduction faite du rachat de 1 077 parts du Fonds), pour une contrepartie globale de 1 040 856 \$.

Dans le cadre de l'opération intervenue le 30 mars 2007, ACE a échangé la totalité des parts de la Société en commandite qu'elle détenait.

### 14 État des flux de trésorerie – données supplémentaires

Le tableau suivant présente la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation :

	Exercice terminé le 31 décembre 2007 \$	Exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006 \$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs – comptes clients et autres créances	(7 411)	(1 903)
Diminution (augmentation) des pièces de rechange, du matériel et des fournitures	(6 860)	–
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	1 139	–
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(13 148)	80
Augmentation (diminution) des autres passifs à long terme	(8 360)	–
	(34 640)	(1 823)

### 15 Opérations entre apparentés

Le tableau suivant présente les opérations entre Air Canada ou d'autres sociétés affiliées du groupe ACE et le Fonds ou la Société en commandite :

	Période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007 \$
<b>Produits d'exploitation</b>	
Air Canada	875 826
<b>Charges d'exploitation</b>	
Air Canada	26 983
Air Canada Capital Ltd.	50 891
Société en commandite ACGHS	32 853
Aero Technical Support & Services Holdings (auparavant ACTS S.E.C.)	22 058

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 15 Opérations entre apparentés (suite)

Les soldes suivants auprès d'apparentés sont inscrits dans les états financiers :

	31 décembre 2007 \$
<b>Comptes débiteurs – comptes clients et autres créances</b>	
Air Canada	71 173
Société en commandite ACGHS	55
Aero Technical Support & Services Holdings (auparavant ACTS S.E.C.)	251
<b>Comptes créditeurs et charges à payer</b>	
Air Canada	63 604
Air Canada Capital Ltd.	7 584
Société en commandite ACGHS	13 461
Aero Technical Support & Services Holdings (auparavant ACTS S.E.C.)	8 120
Gestion ACE Aviation Inc.	557

#### Contrat d'achat de capacité

La Société en commandite est partie avec Air Canada au CAC (et, avant le CAC modifié et reformulé le 1<sup>er</sup> janvier 2006, était partie au CAC initial), en vertu duquel Air Canada achète la capacité de certains appareils avec équipage exploités par la Société en commandite sous la marque « Air Canada Jazz » sur des liaisons précisées par Air Canada. Le CAC, d'une durée de 10 ans, peut être reconduit pour deux périodes supplémentaires de cinq ans. Aux termes de ce contrat, la Société en commandite doit fournir à Air Canada la capacité des appareils indiqués ainsi que tous les équipages et le personnel appropriés et elle doit assurer la maintenance et les activités aéroportuaires pour ces vols, tandis qu'Air Canada établit les liaisons, contrôle les horaires des appareils et le prix des billets, gère le stock de places et assure la promotion et la commercialisation de ces vols. Air Canada garde tous les produits provenant de la vente de places aux passagers et des services de fret et paye la Société en commandite pour la capacité fournie.

De nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006 en vertu du CAC, et ces tarifs modifiés seront en vigueur pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

La Société en commandite reçoit mensuellement des sommes pour la capacité fournie. Ces sommes sont composées d'éléments variant en fonction de différentes mesures, comme le nombre d'heures cale à cale, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), de passagers et d'appareils visés par le CAC. Les tarifs applicables à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles et varient selon le type d'appareil. Les tarifs peuvent faire l'objet de révisions si certains événements importants donnent lieu à un changement d'utilisation des appareils de plus de 10 %. De plus, Air Canada doit rembourser à la Société en commandite certains coûts refacturés, notamment les frais liés au carburant, au dégivrage, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et redevances aéroportuaires, à l'approvisionnement de station, aux frais de fin de station, à l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et à la réinstallation des employés mutés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils fournis en vertu du CAC, leur remboursement est inscrit aux produits. Les coûts refacturés se sont chiffrés à 334 188 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007.

Les sommes susmentionnées sont payées le premier jour de chaque mois et sont fondées sur des estimations mensuelles. Elles sont ajustées à la fin du mois en fonction du montant réel qui doit être payé dans les 30 jours qui suivent la fin du mois.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 15 Opérations entre apparentés (suite)

La Société en commandite touche aussi certains paiements incitatifs trimestriels pour la ponctualité, la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, la manutention des bagages et d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Le CAC est conçu pour assurer à la Société en commandite une marge d'exploitation de 14,09 % pour les services qu'elle fournit à Air Canada aux termes du CAC, à l'exception des incitatifs et des coûts refacturés.

#### Ajustement de la marge

Pour chaque année civile suivant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et pour la durée résiduelle du CAC, si la marge d'exploitation annuelle des vols prévue aux termes du CAC est supérieure à 14,09 %, la Société en commandite doit verser à Air Canada une somme correspondant à 50 % de l'excédent sur 14,09 %. La marge d'exploitation correspond aux produits d'exploitation totaux provenant des vols réguliers fournis en vertu du CAC, moins les charges engagées au titre de ces vols, mais compte non tenu des montants liés aux coûts refacturés et aux incitatifs. Cet ajustement de la marge, qui a totalisé 3 772 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007, a été porté en réduction des produits.

#### Contrat de services cadre

Aux termes du contrat de services cadre intervenu le 24 septembre 2004 entre la Société en commandite et Air Canada, cette dernière fournit certains services à la Société en commandite moyennant rétribution. Il s'agit notamment de services liés aux assurances et à la fiscalité, aux biens immobiliers, aux affaires environnementales et aux affaires juridiques.

Le contrat de services cadre demeurera en vigueur jusqu'à la résiliation ou à l'expiration du CAC, mais un service donné peut être résilié plus tôt aux termes du contrat de services cadre.

#### Autres

Air Canada acquitte, auprès de fournisseurs et pour le compte de la Société en commandite, des frais ayant trait à certaines opérations qui visent principalement l'achat de carburant, et recouvre par la suite les soldes auprès de la Société en commandite. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des activités, ils n'ont pas été présentés séparément.

La Société en commandite ACGHS fournit à la Société en commandite des services de manutention au sol, et Aero Technical Support & Services Holdings (auparavant ACTS S.E.C.) lui fournit des services de maintenance et de révision d'appareils.

La quasi-totalité des comptes clients à recevoir d'Air Canada se rapporte aux soldes impayés aux termes du CAC.

Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables sur demande et ils résultent des services offerts par l'apparenté concerné.

### 16 Frais liés aux avantages postérieurs à l'emploi

Le Fonds a comptabilisé une charge de retraite de 9 956 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 17 Régimes de retraite

La Société en commandite offre plusieurs régimes de retraite enregistrés à cotisations déterminées aux salariés admissibles et un régime enregistré à prestations déterminées aux pilotes. Ces régimes sont consolidés dans les présents états financiers depuis le 24 mai 2007. La Société en commandite est le promoteur des régimes aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. La Société en commandite propose également un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées qui est capitalisé en partie par certains salariés. Les cotisations au régime complémentaire de retraite ont commencé en décembre 2007. Le régime de retraite enregistré à prestations déterminées et le régime complémentaire de retraite à prestations déterminées assurent des prestations au moment du départ à la retraite, de la cessation d'emploi ou du décès, en fonction des états de service du participant et de la moyenne de ses gains en fin de carrière sur une période déterminée. Les informations présentées ci-après relativement à ces régimes de retraite sont pour les exercices 2006 et 2007.

La charge totale pour les régimes à cotisations déterminées de la Société en commandite, y compris deux régimes de retraite dont un groupe de salariés et un syndicat sont respectivement le promoteur et pour lesquels l'obligation de la Société en commandite se limite au versement de cotisations déterminées, s'est élevée à 6 474 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et à 5 970 \$ pour celui terminé le 31 décembre 2006.

Les versements en trésorerie au titre des prestations de retraite ont totalisé 16 738 \$ en 2007 (14 026 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006), ce qui comprend des versements en trésorerie de 10 345 \$ au titre du régime de retraite à prestations déterminées (8 529 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006).

La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées aux fins de sa capitalisation a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La prochaine évaluation sera faite en date du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Des renseignements sur l'ensemble des régimes de retraite à prestations déterminées de la Société en commandite figurent ci-après :

	2007 \$	2006 \$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées</b>		
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	95 541	72 749
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9 978	9 094
Coût financier	5 383	4 342
Cotisations des participants aux régimes	5 549	5 152
Prestations versées	(3 106)	(923)
Perte actuarielle	(8 037)	5 127
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>105 308</b>	<b>95 541</b>
<b>Variation des actifs des régimes</b>		
Juste valeur de marché des actifs des régimes au début de l'exercice	76 526	55 540
Rendement réel des actifs des régimes	953	8 469
Cotisations de l'employeur	10 225	8 288
Cotisations des participants aux régimes	5 549	5 152
Prestations versées	(3 106)	(923)
<b>Juste valeur de marché des actifs des régimes à la fin de l'exercice</b>	<b>90 147</b>	<b>76 526</b>
<b>Situation de capitalisation à la fin de l'exercice</b>	<b>(15 161)</b>	<b>(19 015)</b>
Cotisations de l'employeur faites après la date d'évaluation	4 969	734
Perte actuarielle nette non amortie	5 382	9 406
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	<b>(4 810)</b>	<b>(8 875)</b>

Le passif au titre des prestations constituées a été pris en compte dans les autres passifs à long terme.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 17 Régimes de retraite (suite)

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

	2007	2006
Actions canadiennes	35 %	36 %
Titres de créance	38 %	36 %
Actions internationales	24 %	27 %
Placements temporaires et autres	3 %	1 %
	100 %	100 %

Les actifs des régimes sont investis dans un fonds équilibré et ne comprenaient aucun placement important, le cas échéant, dans le Fonds à la date d'évaluation ni aux 30 novembre 2007 ou 2006.

Hypothèses moyennes pondérées ayant servi à calculer le passif au titre des prestations constituées :

	2007	2006
Taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations constituées	5,75 %	5,00 %
Taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût des prestations	5,00 %	5,20 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 – 5,00 %	4,00 – 5,00 %
Rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	5,20 %

Le tableau ci-dessous indique la charge de retraite nette liée aux régimes de retraite à prestations déterminées du Fonds.

	2007 \$	2006 \$
<b>Éléments de la charge</b>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice (y compris la provision pour les charges des régimes)	9 978	9 094
Coût financier	5 383	4 342
Rendement réel des actifs des régimes	(953)	(8 469)
Perte actuarielle	(8 037)	5 127
Coûts survenus pendant l'exercice	6 371	10 094
Écart entre les coûts survenus et les coûts constatés pendant l'exercice en ce qui concerne les éléments suivants :		
Rendement des actifs des régimes	(4 050)	5 363
Gain actuariel	8 074	(4 991)
Charge de retraite nette constatée	10 395	10 466

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 18 Régimes de rémunération à base de parts

Le tableau suivant présente les parts du Fonds détenues aux termes des régimes de rémunération à base de parts, tel qu'il est mentionné à la note 2.

	31 décembre 2007	
	Régime d'intéressement à long terme initial	Régime permanent d'intéressement à long terme
Nombre de parts du Fonds attribuées	638 223	201 438
Nombre de parts du Fonds frappées d'extinction	(6 000)	–
	632 223	201 438
Nombre de parts du Fonds acquises	(105 371)	–
Nombre de parts du Fonds en circulation à la fin de l'exercice	526 852	201 438
Durée moyenne pondérée résiduelle (en années)	1,00	2,00
Coût des parts achetées au cours de l'exercice <sup>1)</sup>	–	1 695
Juste valeur moyenne pondérée par part du Fonds à la date d'attribution	8,55 \$	8,42 \$
Charge de rémunération pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007	1 112 \$	335 \$

1) Le coût des parts du Fonds achetées aux termes du régime permanent n'est pas sensiblement différent de leur juste valeur à la date où elles ont été attribuées.

Conformément aux modalités du régime permanent, les parts du Fonds sont achetées sur le marché libre de la Bourse de Toronto et sont détenues par un fiduciaire pour le compte des salariés admissibles jusqu'à l'acquisition des droits qui s'y rattachent.

### 19 Engagements

- a) La Société en commandite doit payer les loyers minimums futurs présentés ci-après en vertu de contrats de location-exploitation visant du matériel volant et des installations de base dont la durée initiale ou restante non résiliable est supérieure à un an.

	31 décembre 2007	
	Tiers \$	Apparentés \$
Exercice se terminant le 31 décembre 2008	16 700	110 543
2009	14 810	111 818
2010	10 189	93 655
2011	4 744	79 763
2012	3 793	77 060
Par la suite	32 734	677 064

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 19 Engagements (suite)

Les appareils visés par certains contrats de location conclus avec des tiers par Air Canada ou Air Canada Capital Ltd. ont ensuite été sous-loués à la Société en commandite. Ces locations figurent ci-dessus dans les loyers à verser à des apparentés.

Au quatrième trimestre de 2007, la Société en commandite a conclu une entente d'application générale portant sur la location d'appareils et couvrant aussi tout contrat de location qui pourrait être conclu dans l'avenir avec la même entreprise. Cette entente comprend diverses clauses restrictives, avec lesquelles la Société en commandite était en conformité au 31 décembre 2007.

- b) Des lettres de crédit totalisant environ 2 708 \$ ont été émises comme garanties de contrats concernant le service au sol et les redevances aéroportuaires, de loyers pour des locaux et de certains avantages sociaux. Les montants relatifs à ces lettres de crédit sont prélevés à même les soldes inutilisés des facilités de crédit.

### 20 Éventualités

En vertu de la déclaration de fiducie du Fonds, les fiduciaires doivent agir avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts du Fonds et, dans le cadre de ce devoir, ils feront preuve du soin, de la diligence et de la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances similaires. Aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds, chaque fiduciaire sera indemnisé par le Fonds à l'égard de l'exercice de ses pouvoirs fiduciaires et de ses fonctions, pourvu qu'il ait agi avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de tous les porteurs de parts ou, dans le cas d'une poursuite criminelle ou administrative ou de toute autre poursuite passible d'une peine pécuniaire, qu'il ait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était légitime. Aucune réclamation relative à des faits de cette nature n'a été effectuée et aucun montant n'a donc été constaté dans ces états financiers au titre de ces engagements d'indemnisation.

En février 2006, le Fonds a entamé des actions en justice devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Porter Airlines Inc. (« Porter ») et d'autres parties défenderesses (collectivement, les « parties défenderesses dans l'affaire Porter »), après avoir appris qu'il serait exclu de l'exploitation au départ de l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Le 26 octobre 2007, les parties défenderesses ont déposé une demande reconventionnelle à l'endroit du Fonds et d'Air Canada invoquant diverses violations de la loi sur la concurrence et arguant notamment que la relation commerciale entre le Fonds et Air Canada contrevenait aux lois canadiennes sur la concurrence, et réclamant 850 M\$ en dommages-intérêts. Parallèlement aux actions devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, le Fonds a entamé une procédure de contrôle judiciaire à l'encontre de l'Administration portuaire de Toronto devant la Cour fédérale du Canada portant sur l'accès du Fonds à l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Les parties défenderesses dans l'affaire Porter ont obtenu le statut d'intervenant et de partie relativement à ces actions. En janvier 2008, Porter a déposé une défense et demande reconventionnelle à l'encontre du Fonds et d'Air Canada, comportant des allégations et des demandes de dommages-intérêts semblables à celles de la demande reconventionnelle déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le Fonds considère que les demandes reconventionnelles de Porter sont sans fondement, et elles seront vigoureusement contestées.

La Société en commandite est partie à diverses autres poursuites et réclamations, et des provisions suffisantes ont été constituées, le cas échéant. La direction, forte de l'opinion de ses conseillers juridiques internes, estime que la résolution définitive de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats du Fonds.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 20 Éventualités (suite)

Commandité Jazz s'est engagé à indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, dans les limites permises par la législation sur les sociétés, à l'égard des coûts et des dommages-intérêts qu'ils pourraient devoir engager par suite d'actions en justice ou de toute autre procédure judiciaire, procédure administrative ou procédure d'enquête intentées à leur endroit dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par une assurance-responsabilité. Aucun montant n'a été inscrit dans ces états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

La Société en commandite conclut des baux immobiliers ou des contrats d'exploitation, en vertu desquels elle obtient une licence lui donnant le droit d'utiliser certaines installations ou de mener des activités dans certains aéroports, et ce, dans la quasi-totalité des villes qu'elle dessert. Dans le cadre de ce type d'opération commerciale, il est fréquent que la Société en commandite, à titre de preneur à bail, convienne de dégager le bailleur et d'autres tierces parties de toute responsabilité délictuelle découlant de l'utilisation ou de l'occupation, par la Société en commandite, des installations louées ou utilisées sous licence. Exceptionnellement, ce dégagement s'étend aux obligations connexes découlant de la négligence des parties couvertes, mais exclut les obligations liées à leur négligence grave ou à leur inconduite volontaire. De plus, la Société en commandite indemnise habituellement ces parties en cas de responsabilité environnementale découlant de son utilisation ou de son occupation des installations louées ou utilisées sous licence.

En vertu de contrats de financement ou de location d'appareils, la Société en commandite dégage habituellement les parties accordant le financement, les fiduciaires agissant en leur nom et d'autres tierces parties ou les bailleurs de toute obligation découlant de la fabrication, de la conception, de la propriété, du financement, de l'utilisation, de l'exploitation et de la maintenance des appareils et de toute responsabilité délictuelle, que cette responsabilité découle ou non de la négligence desdites parties, mais les contrats excluent généralement les obligations découlant de leur négligence grave ou de leur inconduite volontaire. En outre, dans le cadre d'opérations de financement ou de location d'appareils, y compris celles portant sur des baux adossés, la Société en commandite accorde habituellement une indemnisation relativement à certaines incidences fiscales.

Quand la Société en commandite, à titre de client, conclut des contrats de services techniques avec des fournisseurs de services, soit essentiellement ceux dont l'exploitation d'une société aérienne constitue la principale activité, elle convient à l'occasion de dégager le fournisseur de services de toute obligation découlant de réclamations de tiers, que ces obligations découlent ou non de la négligence du fournisseur de services, mais les contrats excluent généralement les obligations liées à la négligence grave ou à l'inconduite volontaire du fournisseur de services.

Le montant maximal à payer en vertu des dégagements de responsabilité mentionnés ci-dessus ne peut être raisonnablement estimé. Le Fonds prévoit que ses assurances couvriront la plupart des indemnités découlant de la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles décrites précédemment.

### 21 Instruments financiers et gestion des risques

Il incombe à la haute direction de fixer des niveaux de risque acceptables et d'examiner les activités de gestion des risques, au besoin.

#### Risque de taux d'intérêt

Tel qu'il est mentionné dans la note intitulée « Dette à long terme », le Fonds couvre son exposition aux variations des taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt que le Fonds n'a pas l'intention de régler par anticipation. Si le Fonds les avait réglés au 31 décembre 2007, il aurait fait un paiement de 158 \$.



## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 21 Instruments financiers et gestion des risques (suite)

#### Risque de concentration de crédit

Conformément à sa politique de placement, le Fonds investit la trésorerie excédentaire dans des bons du Trésor du Canada, des titres de créance à court terme du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux, des acceptations bancaires et des dépôts à terme. Le Fonds estime ne pas être exposé à un risque de concentration de crédit important, sauf en ce qui concerne les soldes auprès d'Air Canada.

#### Gestion du risque lié au prix du carburant

Aux 31 décembre 2007 et 2006, le Fonds n'avait pas de convention visant la couverture du prix du carburant.

#### Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des comptes débiteurs, de la dette bancaire, de la dette envers la société mère et des comptes créditeurs et charges à payer paraissant au bilan se rapproche de la juste valeur de ces instruments financiers étant donné qu'ils sont exigibles immédiatement ou qu'ils échoient à court terme. La juste valeur des facilités de crédit et de la dette à long terme se rapproche de leur valeur comptable puisque ces instruments portent intérêt à des taux variables. Les actifs financiers figurant au bilan comprennent une créance à long terme dont la juste valeur estimative s'élève à 560 \$. Il a été établi que la juste valeur estimative de ces instruments financiers correspondait à la valeur actualisée des paiements contractuels futurs de capital et d'intérêts, paiements qui ont été calculés en les actualisant aux taux d'intérêt courants du marché que la Société en commandite pourrait obtenir sur le marché pour des instruments d'emprunt similaires.

### 22 Événements postérieurs à la date du bilan

- a) Le 16 janvier 2008, ACE a annoncé qu'elle avait accepté une offre visant la vente de 13 000 000 de parts du Fonds dans le cadre d'une opération dispensée. Cette vente, qui a été conclue le 24 janvier 2008, a réduit la participation d'ACE dans le Fonds à 9,5 %, ce qui est inférieur au seuil de 20,1 % requis pour qu'elle puisse nommer la majorité des administrateurs de Commandité Jazz, conformément à la convention des porteurs de titres intervenue entre ACE, le Fonds, Commandité Jazz et la Société en commandite.
- b) Le 22 janvier 2008, le Fonds a pris livraison d'un appareil Dash 8-300 qu'il utilisera pour ses activités de vols nolisés. Le contrat de location-exploitation est d'une durée de 8,5 ans.

## Fonds de revenu Jazz Air

Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

Exercice terminé le 31 décembre 2007 et exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 23 Retraitement des états financiers

Après la publication, le 6 février 2008, des états financiers du Fonds, la direction a déterminé que les modifications aux taux d'imposition qui sont entrées pratiquement en vigueur le 14 décembre 2007 n'avaient pas été utilisées pour le calcul des soldes de fin d'exercice des actifs et passifs d'impôts futurs. La direction a ajusté les montants antérieurement publiés afin de refléter correctement ces nouveaux taux d'imposition. Cette correction n'a aucune incidence sur les résultats des exercices antérieurs.

L'incidence du retraitement sur les états financiers consolidés retraités est présentée ci-dessous :

	Publiés antérieurement \$	Ajustement \$	Retraités \$
Bilan consolidé – 2007			
Impôts sur les bénéfices futurs	83 810	(9 265)	74 545
Capitaux propres	933 511	9 265	942 776
État consolidé des résultats – 2007			
Charge d'impôts sur les bénéfices futurs	83 810	(9 265)	74 545
Bénéfice net de l'exercice	4 855	9 265	14 120
Résultat par part du Fonds, de base et dilué	0,05	0,09	0,14